**COLOMBES 2**

**Réponses de David MBANZA (EELV) et Anne-Gaëlle COURTY AHMED (PS) – candidats aux élections départementales, canton Colombes 2.«*Ensemble pour des Hauts-de-Seine durables et solidaires*»**

1. **Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits**

La majorité actuelle a considérablement affaibli l'action sociale du département. Parce que cette majorité ne considère pas les personnes en difficulté dans les Hauts-de-Seine, elles représentent comme des « exceptions » dans un département "riche", géré pour les "riches". C'est donc d'abord un profond changement de posture politique que nous portons qui devra s'incarner dans les services. La société est plurielle, c'est sa richesse. Il n'y a aucune raison que les Hauts-de-Seine ne le soit pas.

L'exercice des solidarités représente la compétence par excellence des départements, responsabilité essentielle dans un monde incertain où les inégalités s'accroissent et avec elles le risque de basculer dans la pauvreté des plus fragiles. Nous devons retrouver l'ambition à la fois protectrice et émancipatrice de l'action sociale.

La majorité actuelle a réduit les moyens des services sociaux au travers de l’ancien projet unilatéral et antidémocratique de fusion entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Outre la baisse des moyens d'action des services, c'est une organisation de la désorganisation des services qui s'est instaurée et qui a conduit au drame de la mort d'un jeune suivi par l'ASE.

Nombre de personnes, ne supportant plus la dégradation de ce service publique et une gestion détestable des ressources humaines, ont quitté les rangs du département. Il faut redorer l’image et les pratiques du département. Nous garantirons alors un retour des bonnes conditions de travail; dès notre prise de fonction, nous lancerons un plan des risques psycho-sociaux via un organisme indépendant. Nous mettrons aussi les moyens nécessaires pour une véritable formation continue des salarié·e·s afin d’assurer une mise à jour régulière des pratiques et des savoirs.

Nous entendons donc augmenter les moyens des services en charge des solidarités au département pour redonner aux travailleurs sociaux la capacité d'agir et d'accompagner dignement les personnes qui en ont besoin.

Avec un budget excédentaire d'un demi millliard d'euros, il est possible de dégager ces moyens. Ceux -ci devront être déployer à fois dans le recrutement de personnels supplémentaires et dans le renforcement des structures et des outils d'accès.

L'organisation des services sociaux doit garantir l'accès aux droits : faire appel aux services sociaux quand on vit une période difficile est un droit.

Nous laisserons la possibilité aux usagers de déposer des dossiers matérialisés. Toutefois, les dossiers dématérialisés permettent un traitement plus rapide des demandes. Ainsi, pour éviter une inégalité de traitement vis à vis de personnes dépourvues de matériel informatique, d’accès à internet et de connaissances en ce domaine, nous renforcerons notre partenariat avec les CCAS des villes. Des formations informatiques y seront proposées et du personnel sera disponible pour accompagner les personnes dans la dématérialisations de leurs dossiers dans un local équipé en conséquence. Local qui sera aussi mis à la disposition de personnes privées de matériels, mais maîtrisant bien les outils informatiques.

L'organisation des services et leur maillage sur l'ensemble du département, en coordination avec les services sociaux communaux, devront combiner et croiser les modalités d'accès pour que chacun puisse facilement et rapidement prendre contact par tous les biais : prises de rdv sur place, entretiens téléphoniques, demandes par voie électronique.

Le numérique est un problème quand il est mal pensé. Les supports, plateformes administratives sont souvent mal conçues, les rubriques compliquées, champs mal formulés.

Les relais numériques de l'action sociale doivent être aussi efficaces que les plateformes d'e·commerce. Simples, faciles d'usage et performants. C'est la seule mission du numérique.

Le numérique ne remplace pas la relation humaine. Néanmoins, il peut être un vecteur d'accès et de facilité. C'est un outil à ne pas négliger qui doit aussi faciliter la tache des services pour accompagner les travailleurs sociaux dans le suivi personnalisé des personnes.

L'action sociale peut s'inscrire dans une stratégie d'inclusion numérique. Et accompagner une personne peut aussi permettre de l'accompagner dans ses compétences numériques.

Sur ces sujets, parce que de l'humain est en jeu, nous ne voulons pas poser des dogmes. Il s'agit d'agir et s'autoriser à expérimenter pour voir ce qui fonctionne, et ce qui fonctionne moins. Et trouver les bons équilibres pour les personnes et pour les travailleurs sociaux.

2. **Budget pour l’action sociale**

En moyenne, en France, Les dépenses de fonctionnement de l’aide sociale à l’enfance pèsent 64% dans le budget départemental. D’un département à un autre, cette partie varie de 39 à 75%. La part des Hauts-de-Seine est de 52%, nous sommes certes loin des 39%, mais aussi des 75%, or, nous avons tout de même le département le plus riche de France ; le compte n’y est pas. Un département riche qui a les moyens de faire plus d’effort. Département qui se refuse d’être à la hauteur des enjeux, cumulant d’année en année d’indécents excédents budgétaires :

- 2017: 471 millions d’euros

- 2018 550 millions d’euros

- 2019 664 millions d’euros.

Cette année l’excédent est retombé à 560 millions, car le département ne pouvait se permettre de ne pas participer aux efforts collectifs pour juguler les effets de la crise sanitaire (environ 100 millions d’euros).

Nous porterons donc l’action sociale , dans un premier temps, à hauteur de 70% des frais de fonctionnement. On passerait alors de 909 millions à 1200 millions d’euros soit une hausse de 300 millions.

La part du social en investissement n’est que de 5%, nous manquons de comparatif national,mais nous augmenterons assurément ce pourcentage, notamment en ce qui concerne les structures d’accueil des jeunes, pour tourner définitivement le dos aux accueils généralisés en hôtels.

3. **Contractualisation du plan pauvreté**

Il est évident que par leur projet de fusion les Hauts-de-Seine et les Yvelines s'engageaient dans une trajectoire "sécessionniste" : refus de coopération avec les services de l’État et plus largement avec l'ensemble de l’écosystème de l'aide sociale.

Les Hauts-de-Seine est le département le plus riche de France après Paris (qui n'est pas un département et a un statut à part). Cette situation n'est pas un privilège. Au contraire, être riche confère des responsabilités, une exigence de cohésion territoriale, d'équilibre, de soins des personnes fragiles. Or, les Hauts-de-Seine sont profondément inégalitaires et assument que s'y croisent dans l'indifférence des personnes très riches et des personnes très pauvres. Cette situation est d'autant plus cruelle que les personnes fragiles sentent leur "décalage" dans ce département et ont tendance à vivre encore plus mal leurs difficultés qui dénotent.

La lutte contre la pauvreté est un travail collectif qui requiert la coopération et la mobilisation de toutes les forces vives : l’État, les associations, les communes ... avec les entreprises locales comme partenaires. Des relais nécessaires sont nécessaires partout où il est possible d'identifier et d'accompagner une personne, une famille en difficulté (les écoles et les collèges, les hôpitaux, les cabinets médicaux...). La coopération doit s'organiser et se systématiser. D'ailleurs, les associations ont l'expertise de terrain et souvent aussi possèdent les données fondamentales qui permettent de consolider l'action. Agir de manière bien informée est nécessaire pour agir concrètement et efficacement. Alors que je suis administratrice au CCAS dans ma commune, je suis toujours surprise du manque de données objectives, de connaissances sur la population. Comment alors mettre en place des actions en cohérence ? Des liens avec des universitaires spécialisés devraient aussi être possibles pour agir le plus justement.

Il s'agit donc de nouer des coopérations concrètes sur tous les champs d'action de la solidarité pour pouvoir agir dans toutes les situations (mise à l'abri, logement, mal logement, emploi, insertion professionnelle, violences domestiques, publics réfugiés, sans-abris, précarité alimentaire..) mais surtout pour permettre un accompagnement global des personnes et assurer une continuité de parcours et de suivi face aux difficultés sont souvent complexes. Le logement est un nœud à de nombreux problèmes. C'est un pilier.

Une conférence des acteurs de la solidarité devra donc être organisée rapidement dès le début du mandat pour réunir les acteurs, poser les problèmes, explorer les solutions ... et là aussi expérimenter. Des modalités sont à inventer et les Hauts-de-Seine doivent coopérer avec les acteurs des solidarités nationaux pour proposer des solutions nouvelles, des dispositifs originaux. Le revenu de base en est un. Le dispositif TZCLD un autre.

Il faut repenser l'action pour organiser ensuite les coopérations, les conventions, les subventions, les créations d'établissements, les liaisons entre les services, les relais locaux ....

Le premier frein des organisations sont souvent les problèmes de gouvernance.

4. **L’accès au logement des personnes défavorisées**

Il n'est pas pensable qu'un département soit hors la loi.

Là aussi, c'est une action concertée qu'il s'agit de promouvoir avec les services de l’État, notamment du préfet qui a un pouvoir en la matière auprès des communes; et avec les communes qui doivent accroître leur capacité d'hébergement et de logement dans un département qui comptent encore des communes carencées.

Le département peut intervenir pour porter des projets d'hébergement spéciaux, notamment pour les mises à l'abri ou pour les situations d'urgence. Il n'est pas pensable de continuer de fonctionner sur ce volet avec des hôtels qui en développent un véritable business de la misère. Pourtant, sans les hôtels, il serait impossible d'agir dans l'urgence. Des logements de courte durée pour stabiliser des parcours doivent se mettre en place.

Ensuite, le véritable problème dans notre département, et plus largement en France, c'est que le logement social ne bénéficie pas à ceux qui en ont le plus besoin. les personnes fragiles n'ont pas suffisamment accès au logement social. Il y a donc un travail de coercition à opérer dans tous les projets immobiliers pour inclure une part de logement social , en privilégiant les PLAI, dans tous les projets, oui de manière diffuse par souci d'équilibre et de mixité sociale et territoriale. Le but étant de rattraper notre retard sur les 25% légaux.

La crise sanitaire rebat les cartes de notre département avec une pratique étendue du télétravail sur laquelle nous ne reviendrons pas. Certes, il y aura des équilibres à trouver mais les entreprises vont libérer énormément de locaux. Et les Hauts-de-Seine accueillent beaucoup d'entreprises. S'ouvre pour les années à venir un énorme chantier de reconversion de bureaux vers des logements. C'est une opportunité unique d'impulser une politique de logement, et de logement social, ambitieuse. Le recomposition du quartier de La Défense est un enjeu majeur de la décennie à venir .... et avec le logement, l"exigence de nature et de végétal.

5. **Accompagnement mineurs Aide Sociale à l’Enfance**

L’hébergement de jeunes, (Même mineurs !!!) illustre parfaitement l’état de la politique sociale du département ; c’est un désastre. Des foyers d’accueil ont fermé, peu à peu les hébergements en hôtels sont devenus pratique courante. Des jeunes sans accompagnement éducatif régulier, soumis aux dangers de la délinquance, des réseaux de prostitution …

Nous planifierons la fin des accueils en hôtel.

Dès notre prise de fonction, nous mettrons fin à l’isolement des jeunes placés à l’hôtel, en mettant en place un véritable service éducatif du quotidien. Service composé d’éducatrices et éducateurs du département, mais venant aussi du tissus associatif dans le cadre d’une véritable action collaborative.

Parallèlement, nous ferons une analyse des besoins en hébergements en fonctions de l’intérêt de chaque jeune. Nous développerons dès lors une variété de types de structures : accueils familiaux (famille d’accueil avec une meilleure formation initiale, une bonne formation continue et un véritable contrôle régulier des conditions de vie des enfants accueillis) réouverture de foyers départementaux, partenariats avec des foyers associatif.

Nous nous attacherons à suivre tous les jeunes accueillis au-delà leur majorité (généralisation du contrat jeune majeur) préparer leur autonomie, développer des structures de jeunes majeurs (Maisons Familiales Rurales avec une formation en alternance, appartements autonome,s appartements thérapeutiques …).

Nous accentuerons les échanges avec les autres départements pour bénéficier des bonnes pratiques des uns et des autres.

6. **Insertion par l’activité économique**

Notre programme défend à la fois l’intégration dans le dispositif TZCLD et le développement d’une économie sociale et solidaire. Le dispositif TZCLD est aujourd’hui solide et s’y engager nécessite une mobilisation des services et des moyens financiers mais surtout il nécessite une forte coordination avec les acteurs économiques locaux. Nous voulons soutenir de nouveaux modèles d’entreprises qui développent aujourd’hui des emplois locaux, durables et solidaires. Il s’agit de développer notamment l’économie des services à la personne en soutenant l’attractivité de ces métiers (meilleure rémunération et des campagnes auprès des jeunes et des publics en insertion). Nous voulons aussi soutenir une économie circulaire avec le développement de structures de réemploi, de réparation et de recyclage des produits et des objets (ateliers de réparation, ressourceries, épiceries coopératives …). Petit à petit, c’est un modèle économique nouveau qui fait pleinement place à l’ESS qui doit se mettre en place localement dans les Hauts-de-Seine en s’articulant avec la formation et l’insertion professionnelle des publics éloignés de l’emploi, ou encore en reconversion.

Nous défendons une approche globale et systémique de ces sujets. Economie et social sont étroitement liés et nous sommes attachés à leur articulation, ainsi qu’à leur lien avec une dimension environnementale. Une économie durable s’appuie nécessairement sur des équilibres économiques, sociaux et environnementaux.

Le dispositif « premières heures » est également intéressant car il s’attache à des formes d’économie du réel, qui peut s’apparenter à une économie de l’informel mais qui a toute sa place auprès des publics parfois profondément désociabilisés qui retrouvent petit à petit des habitudes de travail avec un objectif de stabilisation de parcours de vie vers le logement et vers l’emploi.

Sur ces sujets, il est important de s’autoriser à expérimenter avec les associations pour sans cesse améliorer les dispositifs et écarter ce qui ne fonctionne pas, et qui parfois perdure.

Notre proposition phare est bien sur l’expérimentation d’un revenu de base, pour les jeunes d’abord, qui doit permettre d’entrer dans la vie active sereinement. A terme, il pourrait être élargi à tous les publics comme une garantie de ressource pour accompagner les changements de vie, les ruptures de parcours. Un tel dispositif permet d’aborder autrement l’action sociale : choisir d’accompagner les personnes, favoriser l’émancipation par la prévention des risques de déclassement plutôt que de lutter contre la pauvreté.

7. **Accès à l’alimentation**

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, afin de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et de santé. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l’initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, associations etc.). Prévoyez-vous de soutenir l’émergence de tels PAT dans le département ?

Notre programme intègre le soutien à une agriculture urbaine et périurbaine. La petite couronne (50% du territoire francilien est couvert de terres agricoles, 7% de la petite couronne, mais 60% de la grande couronne) est un territoire avant tout urbain, mais nous pouvons contribuer à réintroduire des modèles agricoles périurbains qui permettront de favoriser des circuits courts. L’agriculture urbaine elle n’a pas vocation à nourrir mais à retisser du lien social en favorisant des formes de végétalisation dynamiques dans la ville.

Le sujet de l’alimentation est intéressant. Il oppose souvent villes et campagnes, pourtant, c’est un vrai beau sujet de solidarités et de complémentarités des territoires. C’est ça que doivent promouvoir les pactes alimentaires territoriaux. Notre département ne sera jamais autosuffisant, mais il peut engager des synergies à l’échelle de l’Île-de-France pour protéger une agriculture francilienne et contribuer à éveiller l’esprit des habitants à une alimentation saine, relocalisée, qui fait sens et qui est soucieuse du climat, de la ressource en eau, de la biodiversité. Les modèles agricoles intensifs sont à bout de souffle. Les villes doivent accompagner et soutenir les campagnes dans leur transition agricole et aussi rapprocher les productions et les élevages des centres urbains. De urbains partent aujourd’hui s’installer vers des territoires plus ruraux. Nous devons aussi soutenir une agriculture périurbaine, l’installation de producteurs et d’éleveurs locaux, en agroécologie pour lutter contre la déprise agricole et l’expansion continue des villes…. c’est la clé des circuits courts pour notre département. L’agroécologie repose sur des pratiques douces qui s’appuient sur un besoin de main d’œuvre. Nous pourrions travailler avec des associations telles que les Jardins de Cocagne pour déployer ces modèles agricoles périurbains pour soutenir l’insertion professionnelle de publics éloignés de l’emploi. C’est un modèles solide qui fonctionne bien. Pourquoi pas l’initier aussi dans les Hauts-de-Seine.

Et nus disposons aussi du levier de la commande publique! La restauration dans les collèges et l’administration du département doit reposer strictement sur une alimentation biologique en circuits courts.

8. **Communication directe avec les citoyens**

Nous constatons que le site internet du Conseil Départemental ne permet pas aux personnes d’accéder à des informations sur l’action sociale, et nous le déplorons. Prévoyez-vous d’y remédier et de transformer ce site internet ?

Il y a un vrai sujet autour du numérique dans les Hauts-de-Seine. C’est vrai pour l’action sociale, c’est aussi vrai pour les collèges. Le numérique n’est pas une finalité. C’est un outil au service des humains. Vous avez raison de défendre la relation humaine et le refus de tout numérique.

Dans le respect du code des relations entre le public et l’administration (CRPA) nous mettrons en ligne un répertoire des informations publiques. Nous irons même plus loin en créant un site en données ouvertes (open data) site qui rendra donc accessibles les bases de données, mises régulièrement à jour, ayant un intérêt social, économique, sanitaire et environnementale.

L’autre chantier qui nous tient à cœur sur le numérique est celui de l’inclusion numérique. Il est fondamental. Nous touchons ici l’enjeu de l’accès au droit. Sans le numérique aujourd’hui, vous ne pouvez rien faire. Revenir en arrière serait vain.

Nous nous nous assurerons de l’accessibilité de nos sites pour les personnes en situation de handicap sensoriel. Pour cela, nous travaillerons en lien avec des associations spécialisées en inclusion sociale.

Nous devons aussi nous assurer que chacun puisse avoir accès aux équipements nécessaires (soutien à l’équipement des jeunes et des familles, chèques numériques ; accès aux outils dans les lieux publics de proximité tels les mairies, mairies de quartier, les médiathèques ou bibliothèques, espaces insertion, CCAS….). Nous devons aussi agir pour développer les compétences numériques des publics encore éloignés (personnes âgées, publics réfugiés, publics des quartiers populaires) et pour cela le relai des associations est essentiel pour identifier les publics et mettre en place les actions adaptées là où elles sont nécessaires. C’est aussi une opportunité de liens sociaux et intergénérationnels formidables que celui de l’appui aux compétences numériques.